Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_371-DE

Pôle finances et administration
Direction administration et affaires juridiques
Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_371
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

46 - CONCESSION PORT DE PLAISANCE CHANTEREYNE AVENANT DE TRANSFERT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION CONCLUE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN

Par une convention d'occupation temporaire du domaine public maritime, le syndicat mixte Ports de Normandie a autorisé la Communauté d'agglomération Le Cotentin à occuper, à compter du 1er janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2049, sur une parcelle cadastrée BO 85 située sur le port de plaisance Chantereyne, les emprises suivantes :

- un terrain de 1 054 m²,
- un terrain de 1 046 m².

L'objet de cette mise à disposition étant de permettre à la Communauté d'agglomération Le Cotentin la construction d'un atelier relais et la réalisation d'un lieu de stockage pour les activités de la filière nautique sur le port de plaisance.

La délégation de service public conclue entre Ports de Normandie et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin le 1er janvier 2024 intègre désormais la parcelle susvisée au sein de la concession du port de plaisance et il s'avère nécessaire de rédiger un avenant de transfert afin de substituer la Ville au syndicat mixte Ports de Normandie en tant que gestionnaire de ladite occupation.

L'avis du conseil municipal est sollicité afin d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure l'avenant relatif au transfert de ladite convention d'occupation afin d'autoriser la Ville de Cherbourg-en-Cotentin à se substituer au syndicat mixte Ports de Normandie.

Vu le code général des collectivités territoriales, le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.2125-1 et suivants,
Vu le code Maritime,
Vu la délégation de service public accordée par le syndicat mixte Ports de Normandie à la Ville de Cherbourg-en-Cotentin pour l'exploitation des ports de plaisance de Cherbourg-en-Cotentin, en vertu d'une délibération n°23-198 du comité syndical en date du 16 novembre 2023,
Vu la délibération n° 2023_0341 du conseil municipal du 6 décembre 2023 autorisant la signature du contrat de délégation de service public.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de transfert par lequel la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, concessionnaire du port de plaisance Chantereyne selon la délégation de service public signée le 1er janvier 2024, se substitue au syndicat mixte Ports de Normandie pour la gestion de la convention d'occupation temporaire du domaine public maritime du port de plaisance conclue avec la Communauté d'agglomération Le Cotentin.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_371-DE

Vu l'avis favorable de la commission n°4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : **19h57**		Nombre de votants : **53**	
Pour : **53**	Contre : **0**	Abstention : **0**	NPPV : **0**

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINE
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Secrétaire de séance

PJ : 2

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_371-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche

Conseil municipal du 18 décembre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 47
Date de la convocation et de son affichage : 6 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le dix-huit décembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 6 décembre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire Agnès TAVARD jusqu'à son arrivée 18h55) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 19h40) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 19h00) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée à 18h57) - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédérik - MARGUERITTE Camille (mandataire LEMOINE Morgane jusqu'à son arrivée 19h24) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 18h10) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (mandataire ARRIVÉ Benoit à son départ à 20h00) - PLAINEAU Nadège - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert de 17h55 à 20h12) - TARIN Sandrine (arrivée à 18h06) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire HUREL Karine jusqu'à son arrivée 19h00) - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à DUVAL Karine
HAMEL Estelle a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HAMON-BARBÉ Françoise
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à BROQUAIRE Guy
RONSIN Chantal a donné procuration à GRUNEWALD Martine
SIMONIN Philippe a donné procuration à LEJAMTEL Ralph

ABSENT

MARGUERITTE David

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_371-DE

PORT DE PLAISANCE CHANTEREYNE CHERBOURG-EN-COTENTIN

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE PORTS DE NORMANDIE

ENTRE

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin, délégataire pour l'exploitation du port de plaisance Chantereyne de Cherbourg-Octeville, par un contrat de délégation de service public du 1er janvier 2024, représentée par son Maire, Monsieur Benoît ARRIVÉ par délibération n° DEL_2024_XXX en date du (date),

et désignée ci-après par le terme « le CONCESSIONNAIRE »

D'une part,

ET

La Communauté d'agglomération Le Cotentin, dont le siège social se situe Hôtel de l'Atlantique, boulevard Félix Amiot Cherbourg-Octeville à Cherbourg-en-Cotentin (50102), représentée par Monsieur Prénom nom, agissant en sa qualité de Xe Vice-Président à l'égalité des chances, l'accessibilité et l'administration générale de ladite communauté d'agglomération, nommé à cette fonction suivant arrêté n° A78_2023 de Monsieur David MARGUERITTE, président de la Communauté d'agglomération, à Cherbourg-en-Cotentin en date du 20 décembre 2023.

Monsieur David MARGUERITTE agissant suivant délégation de pouvoirs résultant d'une délibération du conseil communautaire en date du 29 juin 2023, régulièrement visée en sous-préfecture.

Ledit Monsieur Prénom nom spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'une décision du Président n° du devenue exécutoire le et dont une copie est annexée.

et désignée ci-après par le terme « le BENEFICIAIRE »

D'autre part,

PRÉAMBULE

Par une convention d'occupation temporaire du domaine public maritime, le syndicat mixte Ports de Normandie a autorisé la communauté d'agglomération le Cotentin à occuper, à compter du 1er janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2049, sur une parcelle cadastrée BO 85 située sur le port de plaisance Chantereyne, les emprises suivantes :

- un terrain de 1 054 m²
- un terrain de 1 046 m²

L'objet de cette mise à disposition étant de permettre à la Communauté d'agglomération Le Cotentin la construction d'un atelier relais et la réalisation d'un lieu de stockage pour les activités de la filière nautique sur le port de plaisance.
La délégation de service public conclue entre Ports de Normandie et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin le 1er janvier 2024 intègre désormais la parcelle susvisée au sein de la concession du port de plaisance et il s'avère nécessaire de rédiger un avenant de transfert afin de substituer la ville au syndicat mixte Ports de Normandie en tant que gestionnaire de ladite occupation.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_371-DE

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

A compter du 1er janvier 2024, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, concessionnaire du port de plaisance Chantereyne selon la délégation de service public signée le 1er janvier 2024, se substitue au syndicat mixte Ports de Normandie pour la gestion de la convention d'occupation temporaire du domaine public maritime du port de plaisance conclue avec la Communauté d'agglomération Le Cotentin.

ARTICLE 2 –

Les autres conditions de la convention d'occupation restent en vigueur.

ARTICLE 10 : LITIGES

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux.

En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence du Tribunal administratif de Caen 3, rue Arthur Le Duc 14000 Caen.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr" ".

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,
Le

Le Concessionnaire : Pour le Maire La Maire-adjoint,	Le Bénéficiaire : Pour la communauté d'agglomération Le Cotentin, Son représentant (précédé de la mention « lu et approuvé »)
Muriel JOZEAU-MARIGNE	**Prénom NOM**

PJ *: - plan*

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_371-DE

Département :
MANCHE

Commune :
CHERBOURG-EN-COTENTIN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Section : BO
Feuille : 000 BO 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/11/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

SERVICE DEPARTEMENTAL DES
ANTENNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN 50308
50308 COUTANCES CEDEX
tél. 02 33 76 66 00 -fax
sdif.manche@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr